

# Cestay'infos

Numéro 42 (Juin 2023)

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE CESTAYROLS  
responsable de publication : Jean DERRIEUX  
Réalisation et conception : Municipalité de Cestayrols  
Ne pas jeter sur la voie publique

## SOMMAIRE

### ÉDITORIAL

*La municipalité*

Finances communales

Salle des fêtes

Entrée du bourg

Sécurité routière

La voirie

Antenne mobile de Barial

La fibre

Communication mairie

État de Catastrophe naturelle

Entretien des bois et forêts

Horaires de tonte des pelouses

Déclaration de biens

immobiliers

Tour de France cycliste  
féminin

*L'agglomération*

Collecte des déchets

Transports scolaires

Tarif des cantines et garderies

Prêt de vélos électriques

Aide de l'état pour l'achat  
d'un vélo électrique

Collecte des pneus d'origine  
agricole

*Divers*

Déclaration des armes à feu

Repas de Lincarque

*La vie associative*

articles des associations de  
Cestayrols

*Cestayrols et son histoire*

« Le Théron »

Nos aînés se souviennent

Agenda-Fiche pratique

### ÉDITORIAL

Ce 42<sup>ème</sup> numéro est rempli de petites informations importantes, prenez le temps de le lire et relire.

Nos grands projets sont toujours en phase d'étude, l'appel d'offre a été lancé pour la salle des fêtes et est prêt à partir pour les travaux du bourg. La période inflationniste ne nous aide pas car nous avons fait la demande de subventions par rapport à des devis datant de plus d'un an. Nous allons voir le résultat de ces appels d'offre et prendrons les décisions qui s'imposent en fonction des offres.

La sécurisation du village de Lincarque pour faire baisser la vitesse en agglomération est également à l'étude.

Bien sûr une partie du budget sera allouée aux voiries car entre la sécheresse et les fortes pluies orageuses il y a beaucoup de dégâts.

Toutes ces actions prennent beaucoup de temps avant leur concrétisation.

Dans ce journal vous retrouverez le budget 2023 et vous pourrez constater l'augmentation des différentes taxes essentiellement dues à l'inflation sur laquelle la commune ne peut pas influencer.

A l'heure où il y a un manque cruel de logements partout en France, nous déplorons le nombre important de maisons inoccupées sur notre commune et réfléchissons à trouver une incitation pour que leurs propriétaires les rénovent, les louent ou les vendent car, avec la loi ZAN qui réduira les terrains à bâtir sur notre commune, il faudra restaurer ce qui existe plutôt que de construire des maisons neuves.

Voilà un défi important pour essayer d'augmenter notre population.

Enfin les associations qui animent le village, vous feront découvrir ce qu'elles ont réalisé au cours de l'année, des actions, des rencontres. Elles permettent à la population de se réunir et nous souhaitons que les bénévoles continuent d'œuvrer dans ce sens.

En attendant passez un bon été et profitez d'un nouveau passage du Tour de France à Lincarque et Cestayrols le 28 juillet.

Bonne lecture

Le Maire, Jean DERRIEUX

# La Municipalité

## Finances communales

### Compte administratif 2022

Les résultats de la **section de fonctionnement** de l'année sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement 2022	Recettes 2022	Excédent 2022
270 090 €	350 248 €	80 157 €

L'excédent 2022 est, à l'image de 2021, en légère hausse (80157 contre 62812 euros pour l'exercice 2021). En tenant compte du report de 2021, l'excédent de fonctionnement cumulé fin 2022 (avant compensation du déficit d'investissement) s'élève à 422 628 euros.

Les charges à caractère général (52660 euros) se situent à leur niveau moyen calculé sur les 5 dernières années et ce malgré l'augmentation de certains postes comme celui de l'énergie. La légère baisse des charges de personnels 115516 euros en 2021 et 105948 en 2022 s'explique par le non renouvellement du 2° poste d'agent technique.

### Côté investissement

Le résultat de l'année 2022 débouche sur un solde positif de 7073 euros si l'on ne tient pas compte du report négatif de 2021 qui s'élève à 53435 euros. Fin 2022, les comptes de cette section sont donc déficitaires de 46362 euros. Pour démarrer l'année 2023 sans déficit, l'équilibre de la section d'investissement nécessite un transfert de 44385 euros (depuis la section de fonctionnement), complété par la subvention de près de 2000 euros promise par l'Europe, pour l'achat des chapiteaux en 2019, que nous attendons toujours.

L'année 2023 démarre donc avec un excédent de fonctionnement de 378 243 euros et une section d'investissement à 0.

### Budget 2023

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à hauteur de 665 769 euros et 995 559 euros, reports des années antérieures inclus. Nous vous avons fait grâce des centimes.

Ces montants sont beaucoup plus importants que ceux des années « normales » car les dépenses et recettes (subventions et emprunts) liées aux projets

(entrée de bourg pour 433 000 euros et rénovation thermique de la salle des fêtes pour 326 000 euros) sont incluses. Toutes les dépenses ne se feront pas sur 2023, de même que la récupération des subventions (malheureusement) ce qui nous conduira très probablement à faire appel à une ligne de trésorerie dans l'attente du versement des subventions et du retour de TVA.

A l'exception d'environ 100 000 euros constituant le fond de roulement nécessaire aux finances de la commune, l'excédent de fonctionnement de 378 243 euros sera mis à contribution pour financer les 2 gros projets déjà cités (bourg et salle des fêtes). Toutes les demandes de subventions ont maintenant reçu une réponse pour un montant total de près de 320 000 euros. Avec un retour de TVA de l'ordre de 120 000 euros, le financement des 2 projets du mandat ne devrait nécessiter qu'un appel à l'emprunt assez restreint, sous réserve d'augmentations contenues des matériaux et prestations.

### Les taxes communales.

Comme cela a été pratiqué pendant de nombreuses années par les conseils municipaux précédents, le taux des taxes (Foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation) ont été réévalués de 2 % lors du dernier conseil municipal. Les taux de Foncier bâti et non bâti passent respectivement de 27,15 à 27,75 % et 37,13 à 37,95 %.

La TH, qui ne concerne maintenant que les résidences secondaires, passe de 10,8 à 11,1 %, C'est un effort fiscal demandé aux habitants qui permet de répondre aux investissements importants déjà évoqués.

## Salle des fêtes

Pour la salle des fêtes, le marché proposé aux entreprises a été publié début avril. Certains lots n'ont pas reçu de réponses, d'autres n'en ont reçu qu'une seule, d'autres encore ont reçu des propositions dont le montant dépasse nos capacités financières. De ce fait, il a fallu interroger directement des entreprises pour qu'elles nous fournissent des devis raisonnables. L'analyse de ces offres est prévue début juin.

Notons qu'en plus de cela, la commission de sécurité qui gère les ERP (Etablissements Recevant du Public) nous a imposé de rajouter une bache de 60m3 d'eau (qui sera positionnée près du dépôt de verre) pour assister la borne d'incendie la plus proche dont le débit est insuffisant. Des devis ont été

demandés aux entreprises pour connaître le coût de cet équipement (20000 euros TTC). Une demande de subvention auprès de l'état a ensuite été déposée.

Ce sont ces divers événements qui retardent la réalisation de ce projet que nous espérons néanmoins mener à bien, au pire pour la fin du premier trimestre 2024.

## Entrée du bourg

Concernant l'aménagement de l'entrée du bourg nous avons attendu la réponse du département avant de lancer la consultation des entreprises. La participation du département (dont le montant a doublé par rapport à nos attentes 32 000 euros au lieu de 16 000) nous a été notifié il y a quelques semaines seulement.

Depuis, une rencontre avec les différents syndicats parties prenantes du projet, SDET pour la partie électrification, enfouissement des réseaux de télécommunication et éclairage public, SIAEP pour les réseaux d'eau potable, services de l'agglomération pour la partie assainissement s'est tenue en mairie. Une autre réunion a été organisée avec les services de l'ABF (architecte des bâtiments de France) pour validation du choix des options et matériaux qui ont évolué depuis le lancement de ce projet du fait de l'absence de subventions, en particulier pour la dés-imperméabilisation des places de stationnement.

Le marché de consultation des entreprises doit être lancé en juin. Nous espérons cette fois avoir des réponses raisonnables et pouvoir démarrer les travaux (par l'assainissement) à la rentrée septembre.

## Sécurité routière

Au début de l'année 2021, la commune s'est dotée d'un radar pédagogique qui a été placé à Lincarque sur la D17a dans une zone où les riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules. Malheureusement, quelques semaines plus tard celui ci a été détruit partiellement par une bourrasque de vent. Après devis et contacts pris auprès des assurances, celui ci a pu être réparé et remis en service.

Ce radar pédagogique continue de nous sensibiliser à la vitesse dans ce secteur, malgré quelques actions malveillantes à son encontre, puisque les panneaux solaires nécessaires à sa recharge nous ont été purement et simplement

dérobés. Par chance, la conception du radar autorise un fonctionnement sur batteries que l'on peut recharger, mais cela nécessite une intervention régulière de notre agent technique pour remplacer les batteries déchargées.

Après plusieurs mois d'attente, les services de la voirie départementale du Tarn nous ont proposé un RDV afin d'analyser les différentes solutions permettant de réduire la vitesse sur la D17a. Espérons que la proposition qui ressortira de l'étude soit prise en charge par le département ou, au moins subventionnée.

## La voirie

La municipalité poursuit son effort budgétaire dans cette difficile tâche que représente l'entretien de notre voirie. La sécheresse qui a sévi en 2022 a entraîné d'importants dégâts sur certaines portions de voirie de la commune. Le coût estimé des réparations dépasse les 150 000 euros. Sachant que le budget annuel consacré à l'entretien de la voirie est de l'ordre de 50 000 euros, on comprend que cela puisse poser un gros problème de financement pour Cestayrols. Une aide de l'état a été sollicitée. Le dossier a été monté par l'agglomération Gaillac-Graulhet, pour le compte des ses communes membres dans la même situation que nous pour un total de 550 000 euros. Hélas, les techniciens de l'état qui sont venus constater sur place les dégâts déclarés, ont trouvé un tas de bonnes raisons (vétusté, défauts de structure,...) pour limiter le recours à cette aide.

Bref, les délais et incertitudes sur une aide potentielle de l'état nous ont conduit à choisir de ne pas traiter ces portions de voirie pour le moment et à faire porter notre effort sur la route de Larroque (VC2 au lieu-dit La Combe) pour 16339 euros TTC, sur la route du Ségoulié (VC20) pour 33530 euros TTC, et route de Salissière (que nous partageons avec la commune de Noailles) pour 1250 euros,

Nous avons pensé traiter le chemin de Bonnefon (de Lafargue à la D33) qui est en grande partie commun avec la commune de Cahuzac sur Vère, mais cela n'est pas possible pour Cahuzac cette année. Ce chantier est donc une nouvelle fois repoussé et nous nous en excusons auprès des utilisateurs.

## Antenne mobile de Barial

Celle ci est en service depuis quelques semaines. Il semble que de nombreux endroits de la commune sont maintenant mieux desservis (Le Ségoulié, le Bourg, Roumanou, Lafargue, ...).

Pour le reste de la commune (côté Lincarque), nous sommes toujours en attente du déploiement de l'antenne de Fayssac dont l'implantation est prévue aux Estènes sur la D17 . Le dossier un moment en attente est maintenant débloqué, et les travaux d'installation devraient démarrer dans les semaines à venir.

## La fibre est partiellement en service sur la commune.

Après la desserte de la partie nord de la commune (Lacalm, Roumanou, Lafargue, le Ségoulié, Barial),

SFR, pressé par le département, a commencé l'implantation de nouveaux poteaux pour amener la fibre dans tous les secteurs de la commune. Il faudra néanmoins encore plusieurs mois avant que tous les Cestayrolais soient alimentés par la fibre. Dès que cette solution vous sera proposée, répondez y favorablement car la suppression du réseau cuivre, prévue pour 2030, a déjà débuté dans certains départements,

Pour connaître votre éligibilité à la fibre (date de raccordement possible), vous pouvez vous rendre sur le site « Tarn-fibre » via internet. A défaut, vous pouvez venir en mairie afin que le secrétariat vous renseigne à partir des informations collectées sur ce même site.

## Communication Mairie

La mairie s'organise pour faciliter l'information et les échanges avec les administrés.

Pour connaître les actualités de la commune, n'hésitez pas à consulter la page "Facebook" de Cestayrols

: <https://www.facebook.com/Cestayrols81>.

La commune possède également un site internet, [www.mairiedecestayrols81.e-monsite.com](http://www.mairiedecestayrols81.e-monsite.com).

Vous y retrouverez : les actualités, les documents relatifs à la vie de la commune (compte-rendu des

conseils, arrêtés), les associations et les entreprises présentes sur la commune.

Si vous souhaitez apporter une information ou une remarque, n'hésitez pas à en faire part au secrétariat de la mairie.

Les professionnels installés sur la commune sont invités à se signaler à travers le formulaire en ligne

: <http://mairiedecestayrols81.e-monsite.com/pages/entreprises/demande-d-ajout-de-mon-entreprise-sur-ce-site.html>.

Les élus tiennent des permanences, en mairie, **le samedi de 10h à 12h**. N'hésitez pas à vous rendre en mairie pour échanger et poser vos questions.

## État de catastrophe naturelle

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les dégâts occasionnés par les épisodes de sécheresse de l'année 2022. Cette information, largement relayée par la presse et internet, permet aux habitants de la commune qui avaient signalé ces sinistres à leur assureur de voir leur dossier pris en charge par leur assurance habitation sous réserve de respect des dates limites de dépôt des dossiers.

## Entretien des bois et forêts

Pour réduire les risques de propagation des incendies, les propriétaires de parcelles boisées sont tenus de procéder à leur entretien régulier par débroussaillage, surtout si ces zones boisées sont proches des habitations.

## Horaires de tonte des pelouses

Pour éviter tout conflit de voisinage, nous vous rappelons les règles suivantes :

La tonte des pelouses est autorisée :

Jours ouvrables (du lundi au vendredi,) de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.  
Dimanche : 10h à 12h et dans certaines communes, de 16h à 18h.

Jours fériés : de 10h à 12h.

## Déclaration des biens immobiliers

Si vous ne l'avez pas encore fait, par exemple lorsque vous avez procédé à votre déclaration de revenus 2022, sachez qu'il ne vous reste que quelques jours (avant le 30 juin 2023) pour déclarer (sur le site des impôts) tous vos biens immobiliers qu'ils soient occupés, loués ou vacants. Au delà de cette date, c'est à une amende de 150 euros pour non déclaration que vous vous exposez.

## Tour de France cycliste féminin

Cette importante course cycliste passera dans Cestayrols le 28 juillet vers midi. L'étape du jour partira d'Albi pour rejoindre Blagnac en empruntant le même trajet que lors du tour de France masculin en 2019. Venez nombreux les applaudir et les encourager lors du passage à Lincarque et dans le bourg de Cestayrols.

## L'agglomération Gaillac-Graulhet.

## Collecte des déchets

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a une nouvelle fois augmenté cette année et ce pour les mêmes raisons que l'an passé. Le taux applicable dès l'automne 2023 est de 11,12 %.

Pour calculer le montant de votre participation vous devez multiplier ce taux par la valeur locative de votre logement. Cette augmentation est due aux coûts de transport et de traitement mais surtout à celle de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui passe de 40 à 51 euros/tonne entre 2022 à 2023 avec un objectif à 65 euros en 2025.

Ce ne sera que grâce à l'accroissement des gestes de tri que nous pourrions contenir ces augmentations. Le traitement d'un déchet recyclable que l'on doit déposer dans le bac jaune (papier, carton, plastique d'emballage, cannettes en

aluminium, boîtes de conserve, ....) coûte 20 euros/tonne alors que les déchets non recyclables sont facturés 166 voir 249 euros/ tonne (si le poids collecté dépasse 213Kg/an/hab).

Attention, les erreurs de tri sont sanctionnées. Nous avons donc tout intérêt à bien trier nos déchets si nous voulons réduire notre facture, ou ne pas la voir s'envoler. Un dépliant joint à ce journal précise la destination de chaque type de déchet (bac jaune ou vert). Pour le verre, des bacs spécifiques sont disposés dans la commune. Le verre se met à l'intérieur des containers, en ôtant bouchons et couvercles en métal, et pas au pied du container comme nous avons pu le constater.

Les biodéchets tels que les épluchures, les restes de repas, doivent, si possible, être compostés. Il est possible de récupérer des composteurs à la mairie, au prix de 15 euros. Pour les personnes résidant en appartement, qui n'ont pas de jardin, une solution de collecte de ce type de déchet sera proposée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En attendant, ces déchets sont déposés dans le bac vert dans un sac en plastique fermé.

## Transports scolaires

L'agglomération Gaillac-Graulhet a voté la gratuité des transports scolaires pour la part famille, dès la rentrée scolaire 2023. C'est donc une économie de 80 euros/an et par enfant qui allégera la facture de la prochaine rentrée. La participation financière annuelle des communes (160 euros/enfant) est néanmoins maintenue. C'est un geste fort en direction des familles qui a été voté par les élus de l'agglomération.

Pour profiter de cette gratuité, les familles doivent s'inscrire sur le **site de la Federteep du 20/06 au 31/07.**

> [federteep.org/inscription](https://federteep.org/inscription)

Pour toute inscription reçue après le 31 Juillet, des frais d'inscription tardive de 25€ seront appliqués.

La gratuité concerne les enfants éligibles au transport scolaire selon les critères suivants :

- **Domiciliation** (habiter à + de 3km de l'établissement scolaire)
- **Âge** (avoir + de 3 ans)
- **Scolarité** (l'établissement fréquenté doit respecter les critères fixés par la Federteep)

## Tarif des cantines et des garderies

L'agglomération a réalisé une étude sur les différentes situations et tarifs pratiqués dans les écoles du territoire. Plus de 500 tarifs différents ayant été constatés, une uniformisation a été proposée. Cela ne veut pas dire tarif unique, car la décision qui a été prise en conseil de communauté permettra de moduler le prix des repas de 1 à 5 euros en fonction des revenus des familles (via le quotient familial QF déterminé par la CAF). Les familles dont le QF est inférieur ou égal à 600 se verront appliquer le tarif minimum (1 euro/ repas), celles dont le QF est supérieur ou égal à 1800 paieront 5 euros. Entre ces 2 extrêmes, le tarif évoluera de façon linéaire dans chaque tranche de QF afin de ne pas créer d'effet de seuil.

Les tarifs seront révisés tous les 3 ans au regard de l'évolution de l'indice INSEE de l'inflation, et/ou de charges particulières venant impacter l'équilibre budgétaire au-delà de cet indice INSEE.

Pour les garderies en ALAE (cas du RPI Cestayrols-Fayssac) le tarif plancher est fixé à 0,4 euro (le plafond à 0,7 euro) par période, soit 1,2 à 2,1 euros pour une famille qui laisserait son enfant aux 3 garderies de la journée (matin, midi, soir).

Le tableau ci joint indique le coût des diverses prestations pour le QF moyen des familles de l'agglomération qui se situe à 1019 euros. Vous pourrez y constater que le prix proposé pour les repas est très inférieur au coût réel qui s'échelonne de 8 à 12 euros suivant le mode de fabrication (régie, cuisine centrale, liaison chaude ou froide, etc...). Rappelons pour finir que l'école de Cestayrols bénéficie d'une cuisine en production locale avec une livraison des repas sur les écoles de Fayssac et Sénouillac.

Activités	Tarif(QF=1019)
Restauration	2,40 €
ALAE Prix à la séance-matin, midi ou soir	0,50 €
Garderie. Prix à la séance-Matin midi ou soir	0,25 €
ALSH 1/2 journée avec repas	6,97 €
ALSH 1/2 journée sans repas	4,57 €
ALSH journée avec repas	11,54 €

Pour information, le QF d'une famille dépend de ses revenus mensuels et de sa composition,

Exemple : une famille composée de 2 adultes et 2 enfants (soit 3 parts fiscales) ayant un revenu mensuel de 2100 euros à un QF de 700 (2100/3),

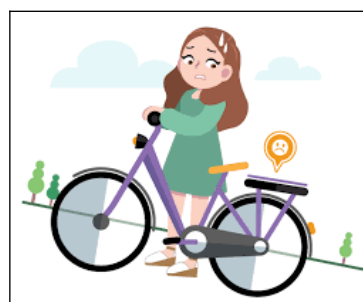
## Prêt de vélos électriques par l'agglo

Si vous souhaitez tester ce mode de transport, vous pourrez emprunter 1 ou 2 VAE (Vélo à Assistance Electrique) sur une période d'une semaine (renouvelable une fois) dans la période du 14 juin au 6 septembre 2023. Pour cela vous devez vous rendre en mairie afin d'établir un contrat de prêt.

Pour formaliser le prêt, l'emprunteur devra signer un contrat de prêt et fournir les documents suivants :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Une attestation d'assurance habitation – responsabilité civile en cours de validité au nom de l'emprunteur,
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité,
- Un chèque de dépôt de garantie de 300 € non encaissé et restitué à la remise du vélo en bon état (libellé à l'ordre du Trésor Public).

## Aide de l'État pour l'achat d'un vélo électrique



Afin d'aider à la transition écologique, l'État a actualisé sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide financière :

- Les seuils d'éligibilité ont été augmentés, à partir du 1er janvier 2023, pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de

référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).

- Si vous êtes majeurs, domiciliés en France et que vous possédez un revenu fiscal déclaré inférieur à 14 089 euros, ou si vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide. Les montants des aides sont disponibles sur ce site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>. Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

## Opération de collecte des pneus d'origine agricole,

Cette opération, mise en place par l'agglomération Gaillac-Graulhet pour ses 56 communes, se terminera à la fin du mois de juin. Le tonnage collecté depuis juillet 2022 dépasse les 1300 tonnes, ce qui correspond aux prévisions initiales. L'ingénierie mise en place par l'agglomération a permis d'obtenir des subventions de la part de l'Europe, du Département et des Communes, ce qui limite la participation des agriculteurs à 60 euros TTC/t.

A Cestayrols 34 tonnes (dont 24 pour les agriculteurs de la commune) ont été collectées sur la propriété de Philippe Béglioni qui a servi de point de regroupement. Un grand merci à Philippe qui a permis à tous les agriculteurs de la commune, et aussi à ceux de communes limitrophes, de venir déposer leurs pneus pour limiter le nombre de points de collecte. C'est autant de déchets en moins qui auront été éliminés de notre environnement et valorisés en grande partie dans la cimenterie de Martre Tolosane sous forme de chaleur et de matière intégrée au ciment.

## Divers

## Déclaration des armes à feu,

Trop peu de détenteurs d'armes à feu ont fait leur déclaration dans le SIA à ce jour. La date

limite du premier juillet se rapproche. Nous rappelons que cette déclaration nécessite de disposer d'une copie de 3 documents : permis de chasse, une pièce d'identité et un justificatif de domicile (facture EDF par exemple) qu'il faudra joindre sur le site. Pour les non chasseurs, (ex adhérent d'un club de tir, héritier d'une arme,...) l'inscription pourra se faire dans les mois à venir. Il suffit de consulter le site <https://sia.interieur.gouv.fr> pour connaître les dates à partir desquelles la déclaration sera possible.

## Repas de Lincarque

Oyez! Oyez!

Notre prochain repas traditionnel partagé des Lincarquois aura lieu le dimanche 27 août à midi sur la place de l'église.

Les inscriptions se font avant le 15 août auprès de Dominique: 0749020751 ou Guillaume: 0644343531 ou Annie: 0681539708.

Cette année, le thème sera « fleurie » (ex: chemise, chapeau, bouquet, accessoires...).

Nous comptons sur vous pour ce moment de convivialité.

Venez Fleur-rit !

## La vie associative

### Église St Michel

Lors de l'assemblée Générale du 14 janvier 2023, une équipe de bénévoles s'est constituée en vue d'effectuer le travail de réfection de la porte de l'église (sablage, peinture). L'équipe de volontaires s'est étoffée récemment à notre plus grand plaisir.

Le 16 juin le chantier démarre, l'église ne sera donc plus accessible et la répétition (ouverte au public) de la chorale CLISIA aura lieu le 24 juin à 14 h à l'église de Lincarque.

Le concert de cette même chorale a eu lieu le 19 mai à l'église St Michel devant un public attentif au bénéfice de l'association. Nous avons ensuite partagé un moment de convivialité à la salle des associations.

Nous remercions tous les bénévoles qui vont œuvrer pour l'entretien de la porte de l'église, tous les participants au concert, toutes les personnes qui ont confectionné les gâteaux pour le pot qui a suivi.

Merci aussi à l'association St Amans de Lincarque pour la mise à disposition de l'église.

Si vous souhaitez nous rejoindre voici nos coordonnées :

-Mme ROBERT Laurence : 0678215695 .

-Mme DELRIEU Geneviève : 0624438358

-Mme AMAT Sylvette : 0563451902

-Mail : associationstmichel@laposte.net

## Église St Amans de Lincarque

La messe de Noël a eu lieu à Lincarque le dimanche 25 décembre à 10h30 .

Sous le porche, une crèche nous accueillait . Merci à Isabelle, Christophe et Nicole qui ont découpé ces silhouettes en bois : décor très simple mais beau. Une magnifique crèche était disposée aussi à l'intérieur, devant l'autel.

L'Assemblée générale s'est tenue le vendredi 10 février.

Nous remercions tous ceux qui ont pu être présents mais aussi tous les fidèles donateurs qui ont renouvelé leur cotisation.

Pendant le Carême, la paroisse Saint-Michel du Gaillacois organise des rencontres "messe et soupe partagée " le vendredi dans des paroisses différentes. Le vendredi 3 mars, nous étions nombreux à nous retrouver à Lincarque. Ces messes se terminent donc par un bol de soupe et un don pour ceux qui le souhaitent. Cette année, les dons recueillis étaient destinés à l'hôpital d'Alep, en Syrie (par l'intermédiaire des sœurs de Gaillac).

Merci Margaret et M-Cécile, les soupes ont eu du succès !

Notre concert de printemps, du 15 avril avec Swing Gospel a été très animé et convivial. Un très grand merci à tous ceux qui par leur présence ou leurs dons participent à ces manifestations. La rencontre autour du verre de l'amitié et le partage de gourmandises clôturent bien ces moments. Les vigneron et beaucoup de bonnes volontés apportent leur soutien !!

Le dimanche 14 mai, l'église a été ouverte à l'occasion de la randonnée des 3 clochers.

Peu de visiteurs se sont arrêtés mais ceux qui sont entrés ont été impressionnés par la beauté de l'église.

Pour les journées du Patrimoine, l'église sera ouverte le samedi 16 septembre et le dimanche 17 septembre de 14h30 à 18h.

Des recherches sur Lincarque et son histoire sont en cours pour les animer. Bon été à tous !

## Église Notre Dame de Roumanou

Le 20 mai 2023, les membres de l'association se sont retrouvés pour une journée de nettoyage de l'église et de ses abords. Le mur de soutènement situé à l'arrière de l'église, a été dégagé du lierre qui avait fini par l'envahir et des diverses pousses d'arbres qui s'étaient développées durant ces dernières années.



L'intérieur de l'église a été nettoyé et les buis ont été taillés. A l'issue de ces travaux tout le monde s'est retrouvé autour d'un repas bien mérité.

En ce qui concerne les travaux de restauration du porche d'entrée, M. PERON, architecte, a proposé deux restaurations possibles. La première conserve le couloir nord qui part de l'intérieur du porche pour mener à la tour qui permet de monter au clocher. La deuxième supprime ce couloir, la montée au clocher se faisant à partir de la tour où une porte serait installée. Le bureau de l'association a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire dans les prochains jours afin que les membres de l'association donnent leur avis . La décision finale serait prise par le Conseil Municipal de la Commune.

Le concert annuel de l'association aura lieu le 29 juillet avec le groupe musical « L'Estudiantina ». Il s'agit d'un concert de mandolines auquel vous êtes tous invités, avec vos parents et amis. Un bon moment en perspective.



## Cestay en fête

Jusqu'à présent nous avons toujours réussi à passer entre les gouttes ... Malheureusement, ce ne fût pas le cas cette année pour le week-end Cestay' à fond organisé en partenariat avec La Forge du Vieil Alby les 13 et 14 mai. Les descentes de caisses à savon ont toutefois pu se dérouler sans trop de problèmes le samedi après-midi et tout le dimanche, avec une chaleur toute relative pour ce mois de mai. Les participants se sont régalés ainsi que les spectateurs venus observer cette joyeuse animation dans les rues du village ! L'apéro concert du samedi soir a été très arrosé. Même si les conditions n'étaient pas optimum, les quelques courageux venus passer la soirée ont tout de même pu se restaurer et écouter le groupe Sériat Zikeurs venu du Lot ! Le repas du dimanche midi a été plus calme niveau météo mais tout aussi animé musicalement par le groupe cestayrolais Super Deluxe.



Nous remercions la municipalité ainsi que Les Vignals pour le prêt du matériel, Bernard Gisquet et son équipe pour leur implication, l'association des caisses à savon albigeoises pour sa participation, les musiciens pour leur belle énergie, les associations qui ont ouvert les 3 églises pour les randonneurs et vous tous qui êtes venus partager ces bons moments avec nous !

Rendez-vous en septembre ... pour la fête des vendanges qui devrait vous réserver quelques surprises ...

Et si vous souhaitez rejoindre notre équipe, n'hésitez pas à nous contacter par mail : [cestayenfete@gmail.com](mailto:cestayenfete@gmail.com) ou bien par téléphone 05 63 56 29 27 (chez Isabelle, la présidente de l'association)

## Grandir ensemble

Chers parents, sympathisants,

L'association des parents d'élèves Grandir Ensemble a organisé une soirée Karaoké live, le 18

mars à la salle des fêtes de Cestayrols. Accompagnées par la talentueuse Emilie Bourgois au piano, se sont 50 personnes qui sont venues chanter leurs chansons préférées. Des déguisements ont été mis à disposition, parents et enfants qui ont ainsi pu profiter pleinement de ce moment festif. La soirée s'est clôturée vers 23 heures dans une ambiance conviviale et après avoir enlevé le micro aux participantes qui une fois lancé, ont eu du mal à s'arrêter !

Cet évènement a permis de récolter 200 euros grâce à la vente de boissons, soupe et tartines et à la générosité des personnes présentes.

Le 13 mai à Senouillac, Grandir ensemble a participé à une journée multisite-ALAE organisée par l'ALAE et soutenue par les Associations des parents d'élèves des 5 communes. Parents et enfants ont pu profiter de diverses activités préparées par les animateurs-trices de l'ALAE sur le thème « Autour du monde », ainsi que de spectacles (cirque, western) et d'un concert autour d'assiettes tapas. La pluie et les évènements qui avaient lieu dans les communes environnantes, ont entraîné une faible fréquentation de nos écoles sur cet évènement, qui s'est par ailleurs très bien déroulé.

L'équipe de l'association Grandir Ensemble remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont prêté main forte lors des différents évènements, les parents qui ont préparé gâteaux et tartes mis en vente, ainsi que les participants pour leur présence.

Pour finir l'année, un apéritif partagé sera proposé par l'association lors de la fête de l'école qui se déroulera fin juin.

Enfin, vous pouvez d'ores et déjà bloquer la date du 16 septembre, pour venir profiter d'une nouvelle séance de cinéma en plein air avec petite restauration.

Plus d'infos à venir.

Mail : [grandirensembletarn@gmail.com](mailto:grandirensembletarn@gmail.com)

## Le Lectibulle

L'association le lectibulle en partenariat avec la médiathèque mobile (agglomération Gaillac-Graulhet), vous propose des manifestations culturelles dans votre commune auxquelles vous êtes cordialement invités. Elles se déroulent, soit tous les mois au fournil de la Monestarié de Lincarque, soit ponctuellement à la salle des fêtes l'hiver, soit en extérieur par le biais de manifestations comme la fête des sorcières fin

octobre ou autre...C'est gratuit, c'est sympa et ça nous réunit !!!!!



La **médiathèque mobile** vient à la rencontre des habitants du territoire sur leur lieu de vie. Elle s'installe sur les places, les marchés, dans les salles des fêtes : vous ne pouvez pas la rater !

## Cestayrols Loisirs

Les ateliers de patchwork ( mais aussi couture, tricot ....) ont lieu tous les vendredis de 14h30 à 17h30

Le Yoga se pratique chaque semaine , actuellement tous les mercredis , de 17h45 à 19h pour le 1er cours et de 19h30 à 20h45 pour le 2ème

Ces horaires sont susceptibles de changer à la rentrée de septembre. Nous vous tiendrons informés.

Quoi qu ' il en soit le 1er cours d' initiation au yoga vous sera offert .

Pour tous renseignements sur ces activités (ou vous inscrire) contactez moi au 06 86 79 67 28 .

Bel été à tous !

## Club Naturiste en Albigeois

Connaissez-vous la FFN ?

Pour nous, il ne s'agit pas de la Fédération Française de Natation, mais bien de la Fédération Française de Naturisme qui fédère 145 associations et 85 centres de vacances en France. Notre club CNA est agréé et délivre sans obligation des cartes individuelles à ses adhérents.

C'est une garantie du bon respect de l'éthique naturiste.

Nous participons ainsi à l'assemblée générale de la FFN où nous pouvons faire entendre notre petite voix d'un naturisme simple, convivial et associatif.

En Occitanie, c'est plus de 15 lieux naturistes qui sont agréés comme indiqués sur <https://naturisme-vert-en-occitanie.fr/>

Quelques mots sur notre activité qui en 2022 s'est bien terminée avec de nouveaux adhérents et une bonne fréquentation du camping, ceci malgré la chaleur et la sécheresse estivale.

L'hiver a été mis à profit pour refaire complètement notre site internet, avec de nouvelles fonctions de réservation, tarifs simplifiés, offres d'hébergement et présentation du club. L'adresse du site est inchangée.

Le printemps a permis des travaux d'embellissement et de sécurisation du terrain et nous sommes prêts pour que 2023 soit une belle réussite.

## Les anciens combattants

Nous rappelons que les anciens combattants ne font plus qu'une seule cérémonie du souvenir par an.

## Les chasseurs

Le 5 mai s'est tenue l'assemblée générale de la Diane Cestayrolaise. Les points inscrits à l'ordre du jour ont été examinés. Les bilans financier et moral ont été approuvés. Le bureau a été renouvelé :

M. HOURIEZ Frédéric est élu membre en remplacement de M. GOMEZ Raymond, M. SOULET Guy a désiré quitter son poste de président et a été remplacé par M. VIALAR Richard ; M. BOUDET Alain a été élu vice président.

Le projet de création d'un rendez-vous de chasse a été approuvé.

Le repas grillades est renouvelé le 09/07/2023 à Roumanou.

L'assemblée générale s'est terminée par un pot de l'amitié.

## Cestayrols et son histoire

## Le Théron

A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, cette histoire d'eau plus précieuse que l'or dans nos campagnes (déjà à cette époque) pourrait nous rappeler ce roman de Marcel

Pagnol : « L'eau des collines (1963) » Jean de Florette puis Manon des sources. Bien loin d'Aubagne et beaucoup moins tragique, le récit qui suit évoque comment la toute-puissance d'un Notaire de Cestayrols, impacta le quotidien des habitants durant les périodes de sécheresse pendant plusieurs années. Après maintes revendications et autre pétition, ils tentèrent de résoudre cette problématique par eux-mêmes...

Le nom de *Théron* désigne maintenant un hameau de Cestayrols, et le lavoir du village qui y est édifié. Le lavoir ayant perdu de son importance, il désigne surtout, maintenant, le groupe de maisons. Tel n'était pas le cas autrefois. Le *théron* était un terme générique qui désignait l'émergence d'une source, et la source elle-même. On le rencontre ailleurs en Langue d'Oc, l'eau est la caractéristique commune aux lieux-dits qui portent ce nom. Composante indispensable, l'eau a attiré tout ce qui vit et déterminé les lieux de peuplement. Le hameau est cité dans les rôles fiscaux de la féodalité. Il fut un temps redevable d'une « geline ».

Au pied de la falaise du *Théron*, naissent plusieurs sources qui s'écoulent dans la vallée de *Font-Bernat* et par le ruisseau de *Dorios* rejoignent le Tarn à Rivières. Les établissements *Flourac* en utilisaient l'eau pour alimenter la distillerie, dont un atelier, situé au côté sud, en direction de *La Maillette*. (la distillerie proprement dite était sur le versant opposé de la colline, à Cestayrols même, dans le quartier du *Puech*).

La source dont le débit était le plus important sortait du rocher sur le versant nord. Elle naissait un peu plus haut dans *la Combe*, sous *les Vignous* sur un terrain appartenant autrefois à un certain *Rosignol* dont le gendre *Lassèrre* avait hérité. C'était un brassier. Il travaillait à la journée dans les fermes, quand le temps le permettait. La formule peut comporter aujourd'hui des ambiguïtés et générer des contresens. Par : « quand le temps le permet » nous voulons dire maintenant « quand il fait beau ». A ce moment-là, il fallait entendre « quand l'état de la terre le permet ». Cette condition primait sur toute autre. Les travaux de fond, labours ou bêchages, s'effectuaient en terre sèche et il faisait chaud, la taille de la vigne en hiver et il faisait froid. Avec un réalisme malicieux un vieux paysan disait : « quand *ploou fa pas frets et quand fa frets ploou pas...* » Plaisanterie qui cache une réalité « agricole » vitale. Quand le « temps » ne le permettait pas il n'y avait pas de travail et partant, pas de salaire. Les époux *Lassèrre*

bénéficiant d'un apport d'eau inépuisable, en tiraient parti en produisant des légumes dans leur petit lopin de terre.

Ils habitaient sur l'autre versant de *La Combe*. On peut encore y voir les soubassements de leur maison. Avec l'âge, la capacité de travailler disparut. Il n'y avait pas de retraite pour les vieilles gens en ces temps-là. Le couple n'avait pas eu d'enfants, la pauvreté s'accompagnait de la détresse, de l'isolement. La source les sauva de la misère. Elle coule si abondamment que l'excédent, en temps normal était suffisant pour irriguer, en aval, les prés de *M. Boudet*, Notaire et propriétaire. Il alimentait aussi le lavoir public. Ce « *modus vivendi* » reposait sur accord tacite. Cependant, même s'il n'eut jamais la prétention d'en user, *M. Lasserre* avait en son pouvoir les prérogatives du propriétaire de la source. Qu'advierait-il si son successeur était moins accommodant au sujet de l'utilisation de l'eau ? Un arrangement réciproque pouvait être trouvé. Qui en eut l'idée ? On l'ignore, sans doute le « *château* » comme on appelait la famille du Notaire. Le marché fut conclu sur la base d'une vente en viager, on disait : « à fond perdu ». Quand *M. et Mme Lasserre* ne purent plus subvenir à leurs besoins, le *château* les recueillit. Ils y trouvèrent gîte, couvert et soins jusqu'à leur mort, tandis qu'au bout de *La Combe* leur maison finissait de tomber en ruine.

A cette époque le lavoir se trouvait en aval, contre le chemin qui va du village au hameau du *Théron*. On disait « *au pountil* » C'était probablement un de ces lavoirs construits au ras du sol, et dans lequel on lavait à genoux. Jusque-là l'eau n'avait pas fait défaut. Faut-il imaginer que le *Château* ayant acquis la source, le prélèvement ait augmenté ? Captée à la sortie, l'eau était diffusée dans le pré par un réseau de « *bézals* » (rigoles) Bon an mal an, on se satisfaisait du partage, parfois la grogne montait avec la pénurie qui augmentait avec la sécheresse. L'eau se faisait rare, la source coulait moins, la terre en absorbait davantage. Certes la consommation à usage domestique était faible, la grande lessive n'était faite que deux fois par an. En cas de disette, que dire ? C'était *le Château !* et le village avait une certaine crainte à son égard mais aussi du respect et de la considération. On appelait le Notaire « Monsieur », sans le nommer : avec l'Instituteur, ils étaient les seuls à jouir de cette distinction. Conseiller de toutes les familles du village, en raison de ses fonctions notariales, il en détenait tous les secrets. Il était en quelque sorte le *Salomon* des partages

familiaux, à propos desquels naissaient d'irréductibles fâcheries et que les sages conseils de « Monsieur Boudet » résolvait à l'amiable... Le château était aussi un pourvoyeur de travail pour les brassiers, et quelques fois un secours dans les coups durs.

La protestation était difficilement concevable, et pourtant on avait beau être du château on ne devait pas avoir tous les droits, d'autant plus qu'il circulait dans le village, les commentaires les plus divers quant aux causes de la pénurie. Le prélèvement était-il trop important ? Était-ce intentionnel sous-entendaient certains ? Il y aurait-il eu un sabotage sur la canalisation qui amenait l'eau au lavoir suggéraient ceux que des désaccords plus ou moins larvés opposaient à M. Boudet ? Périodiquement, l'ambiance évoluait en fonction des caprices climatiques. En 1860 le Sous-Préfet fut saisi d'une plainte émanant de *Cambard, Causses, Flourac et autres concernant des travaux que M. Boudet a exécutés sur sa propriété qui ont pour résultat de diminuer le volume d'eau qui alimente le lavoir public*. La plainte ayant été déposée en juin les plaignants s'étonnent que quatre mois après il n'y ait pas eu de réaction du Maire. Conciliant ou timoré le Conseil estime que les pluies ont été si abondantes que la diminution n'a pas été sensible. Pour tenter de faire la part du vrai et du faux, il créa une commission d'enquête, composée de M. Paillas de Chauffe, de Joseph Bernadou, l'un des meuniers du Ségoulié (remplacé presque aussitôt par Romain Delmas de Roumanou) et de Durand, un agriculteur. Cette expertise avait pour but de réaliser « une vérification des eaux du lavoir du Théron ou du moins le conduit de ces eaux, au sujet d'un prétendu détournement des dites eaux fait par M. Boudet propriétaire à Cestayrols ». Quelles furent les constatations et les conclusions de ces vérifications ? et même eurent-elles lieu ? On l'ignore. Tout cela se passait en juillet, gageons que la pluie quelque orage estival approvisionna le lavoir et rafraîchit l'ambiance. Un an après les mêmes causes produisirent les mêmes effets, il semble bien que le ton monta encore un peu : *Le lavoir du Théron, sur cette commune a de tout temps été alimenté par les eaux sortant du jardin appartenant aujourd'hui à M. Boudet ancien Notaire à Cestayrols et ci-devant à M. Veuve Lasserre, née Rossignol, ( la référence aux anciens propriétaires est habile en vue d'arguer de l'antériorité des droits de prélèvement) que les eaux alimentant ce réservoir sont absolument toutes celles qui sortent des rochers limitant au sud-est le dit jardin comme l'a reconnu une commission prise*

*au sein du Conseil Municipal nommée à ces fins le 1<sup>o</sup> juillet 1860 par délibération dudit Conseil, et qu'il serait bon et urgent (sic) d'examiner si ces eaux sont conduites au lavoir par ouvrage de main-d'œuvre et si ces ouvrages sont dérangés et dans ce cas M. le Maire dit qu'il serait utile examen fait, de faire réparer le conduit voire même d'y faire faire un conduit s'il n'y en a pas*. Profitant des circonstances, le conseil émit le vœu que le lavoir soit réparé et même agrandi.

Possesseur du bien et de son usage, M. Boudet perçut l'opportunité qui lui était offerte d'irriguer d'autres prairies situées en aval, à droite du chemin qui monte au hameau. Encore fallait-il leur faire traverser ce chemin. L'accord de la commune s'imposait. M. Boudet le sollicita en mai 1862, en octobre le Conseil en délibéra : *demande formulée par M. Boudet, ancien Notaire, ancien Maire, propriétaire à Cestayrols, touchant les eaux sortant de son jardin au Théron N°407, section F du cadastre de cette commune, demande d'être autorisé à construire un aqueduc en travers du chemin vicinal ordinaire N° 12 dit du Théron, faisant aboutir le dit jardin par son angle Ouest au pré du même propriétaire par son angle Est afin de porter le trop- plein fourni par les dites- eaux qui vont alimenter le lavoir public du Théron dans son dit pré faisant le N°534 section F du même cadastre. Il leur donne connaissance en même temps du rapport fait par M. Maurel, Agent Voyer en chef, et de M. le préfet sur ce sujet en date du 11 septembre dernier*. (L'affaire a donc été portée aux plus hautes instances départementales qui furent probablement favorables à M. Boudet, Dans le cas contraire il n'en aurait probablement pas fait argument.) *Le Conseil après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Sous-Préfet demandant l'avis du Conseil et ayant également pris connaissance de la dite pétition et du dit rapport, considérant que comme il a été convenu par la commission qui fut nommée au sein du Conseil en 1861 toutes les eaux sorties du dit jardin N° 407 sont nécessaires au lavoir public, vu que si les conduits n'étaient pas dérangés il n'y aurait pas de trop plein considérant que M. Boudet a du reste les eaux formant le trop plein quand elles sont remises au lavoir ne saurait que regretter cette demande formée par M. Boudet comme il répéta la première attendu que toutes les eaux naissant en traversant le dit jardin sont d'urgence utiles au lavoir public, et s'en rapporter par conséquent à la délibération prise le 14 juillet 1861 c'est à dire d'être autorisé à faire les fouilles nécessaires dans la propriété de M ;Boudet pour réparer les*

*conduits dérangés et en même temps autorisé à réparer le lavoir ce qui nécessiterait l'agrandissement, c'est à dire de le porter presque sous le jardin de M. Boudet, le propriétaire pourrait prendre dans les eaux du lavoir d'un peu plus haut et faire arroser la petite partie de son pré qui ne l'est pas.* M. Boudet demande de ce fait un bornage entre son jardin du Théron et la commune par géomètre si c'est nécessaire ce qu'il ne croit pas car les anciens murs du jardin de M. Boudet existent en partie du moins dans les fondations. Toute cette affaire sera, pendant quatre ans, un chef-d'œuvre de marchandage et d'argumentaires rusés : chacun veut le dernier mot sans provoquer la rupture, le Conseil Municipal met des formes modérées à ses refus tout en argumentant habilement : M. Boudet, formule des demandes inacceptables pour garder l'avantage des concessions ultérieures, sans préjudice pour son rang d'homme de loi.

Quel était le comportement des cestayrolais, pendant ces marchandages ?

Ils étaient inquiets pour le résultat. Ils craignaient que l'issue ne leur étant pas favorable, le lavoir à sec ne leur serve plus à rien. En quête d'arguments, et d'actions à leur portée, ils décidèrent de se rendre à tour de rôle au Théron, avec leur « *boutel* » (leur cruchon) et de le ramener plein, afin de démontrer aux autorités que l'accès à la source leur est indispensable. Ils voyaient les manœuvres se succéder sans qu'elles résolvent en quoi que ce soit leur problème.

« *Quand les réunions au sommet n'aboutissent pas il faut convoquer des réunions à la base* » déclarait bien plus tard l'inimitable Chanoine Kir. Trois habitants, lassés de l'inertie de la municipalité décidèrent de prendre les choses en main : Jean Salles, Guillaume Algaï et Augustin Galaup. Soucieux de se doter de l'appui populaire, ils sollicitèrent l'adhésion à une pétition en décembre 1865. Précaution que les conseillers municipaux, forts de l'autorité que leur conférait le suffrage universel, avaient négligée. Elle stipulait que *les habitants de la commune du dit Cestayrols se plaignent que les eaux du lavoir situé aux portes du village de Cestayrols au lieudit le Théron ont été déviées en partie de leur cours par les riverains et n'arrivent plus qu'imparfaitement au dit lavoir.*

Les pétitionnaires pour faire cesser cet état de chose se proposent de faire un tunnel dans leur propriété sise en amont du lavoir pour retrouver les eaux perdues et demandent l'autorisation de construire une rigole couverte sous le sol du chemin

vicinal ordinaire N° 12 pour amener les eaux qu'ils pourront trouver, au lavoir public. Ils demandent en outre l'autorisation de faire au dit lavoir les réparations nécessaires

Cette initiative inattendue prit à contre-pied les antagonistes et les déconcerta. Leur réaction en fut mesquine tant il est vrai que *petit feu ne peut jeter grand lustre*. Le conseil municipal donna les autorisations pour la rigole et les réparations que les pétitionnaires demandent au nom de la paroisse de Cestayrols et cela à condition que le terrain et le lavoir lui-même restent **la propriété de la commune et qu'on ne dérange en rien les prise d'eau des propriétaires qui s'en servent pour irriguer leurs prés**. Le meilleur était pour la fin : **les frais à la charge des pétitionnaires**. Avec une mauvaise grâce tout aussi affligeante, *M. Boudet a déclaré ne vouloir prendre aucune part à la délibération*. Ainsi, des élus qui pendant six ans n'avaient pas réussi à régler le conflit, assujettissaient leur avis favorable aux obstacles qu'ils n'avaient eux-mêmes pas su franchir et s'approprièrent le résultat de travaux dont ils n'avaient pas eu l'initiative et qu'ils se refusaient de financer !



*Le Tunnel*

Déterminés, les promoteurs du projet le mirent à exécution. Ils percèrent un tunnel en vue de capter la source. Qui en assura le financement ? Une souscription fut probablement réalisée. Il est peu vraisemblable qu'elle ait été suffisante pour financer tout le projet, compte tenu de la capacité de contribution de la plus grande partie des familles. On ne trouve pas de trace d'apport municipal. Dans ces conditions, les « paroissiens » ont peut-être participé activement aux travaux. La modicité des ressources en regard de leur importance explique leur durée. En 1881 au cours d'une séance du Conseil Municipal *le président se faisant l'organe des habitants de Cestayrols qui désirent réparer et déplacer le lavoir du Théron sollicite de la part du Conseil, l'autorisation, au*

*nom de l'intérêt public, le déplacement du dit lavoir toujours sur le communal contigu. Quel motif mit encore du retard dans les travaux ? En 1886 une demande similaire concernait le déplacement de quelques mètres du lavoir du Théron en amont de l'ancien emplacement.*

C'est ainsi que les cestayrolaises ont pu, pendant cent ans, faire leur lessive grâce à l'opiniâtre volonté de nos ancêtres. Opiniâtres, ils le furent dans un procédure judiciaire qui tenait de la lutte du pot de terre et du pot de fer, opiniâtres en face de l'incurie d'une Municipalité paralysée par la poltronnerie, opiniâtres dans la réalisation d'une telle entreprise. Pendant des siècles les battoirs ont retenti sous les peupliers du Théron, rythmant les commentaires et les nouvelles du village, pendant des siècles le linge s'est *escandi* dans les *barrandes* tandis que les *palastres* régularisaient le débit de l'eau. Et puis la machine à laver est arrivée, elle a décidé qu'il était bien fini le temps de la *bugade* des *batédous* et des draps qui sèchent sur les prés de la Combe.

Insensible à l'ingratitude et au dédain, le Théron coule toujours comme s'il attendait de nouvelles occasions de nous servir.

Qui sait ?

Gabriel DELRIEU

## Nos aînés se souviennent

Il y a près de 90 ans les valeurs de la vie n'étaient pas celles que l'on connaît aujourd'hui. Notre enfance n'avait rien à voir avec celle de nos enfants ou petits enfants qui, pour beaucoup, pensent qu'il y avait déjà des téléphones mobiles. Quand nos anciens partagent leurs souvenirs d'enfance avec leurs petits enfants certains pensent qu'ils vivaient dans un autre monde !

A l'école, les filles et les garçons n'étaient pas en classe ensemble, ni dans la cour de récréation. Nous portions des galoches et amenions une gamelle pour manger près du poêle, et pour finir la journée, c'était aux élèves de nettoyer les classes.

Lors des veillées entre voisins nous jouions ou nous chantions. Pendant les longues soirées d'hiver, assis en cercle près du feu qui crépitait, on aimait bavarder et jouer à "ni oui, ni non", "paso coutelou", "pigeon vole", ou à des jeux de cartes.

Pour laver le linge, on le faisait bouillir dans une lessiveuse posée sur un feu de bois et dans laquelle

l'eau jaillissait périodiquement sur le linge comme par miracle. Après quelques heures on se rendait au lavoir pour le rincer et l'essorer avec un battoir .

L'arrivée de l'eau au robinet est un événement qu'on ne peut pas oublier. Fini les corvées jusqu'à la source ou à la fontaine, galoches aux pieds, sous la pluie ou la neige, avec un seau ou un arrosoir en métal, déjà lourd même quand il était encore vide.

La salle de bain c'était une bassine dans l'évier de la cuisine avec de l'eau qui avait chauffé sur la cuisinière à bois dans une bouilloire ou dans une simple casserole.

Lors des moissons, les gerbes de blé étaient regroupées pour construire une gerbière avant qu'une batteuse vienne en extraire le grain. Les bottes de paille, on les montait dans les granges à la force des bras avec une simple fourche. Ces jours là, il y avait souvent de l'entraide entre voisins comme pour de nombreux travaux agricoles mais aussi pour tous les événements de la vie, tristes ou heureux.

Souvenirs d'un monde paysan aujourd'hui disparu, où les enfants passaient plus de temps "le nez dans la terre" que dans les livres ou, comme de nos jours, devant les écrans. Des petits bonheurs du quotidien où les gens puisaient leurs forces dans le partage de valeurs simples et sincères mais aussi dans les racines de leur terroir en communion avec la nature.

Ces souvenirs, nos anciens partis maintenant pour un autre monde, nous les ont fait partager. Puissent, les derniers encore présents, nous en faire profiter le plus longtemps possible.

## L'agenda

- 30 juin** : Fête des écoles à Fayssac  
**09 juillet** : Repas des chasseurs  
**28 juillet** : Tour de France Féminin  
**29 juillet** : Concert annuel de l'association « Sauvegarde de ND de Roumanou »  
**30 juillet** : Repas de Roumanou  
**27 août** : Repas de Lincarque, place de l'église.  
**16 septembre** : Ciné en plein air organisé par l'association « Cestay en fête »  
**16 et 17 septembre** : journées du patrimoine  
**23 septembre** : fête des vendanges organisée par l'association « Cestay en fête »  
**22 octobre** : Rallye des coteaux du Tarn.



## Fiche Pratique

### MAIRIE :

Téléphone+Fax : 05.63.56.81.55

Site internet : <http://mairiedecestayrols.e-monsite.com>

courriel : [mairiedecestayrols@orange.fr](mailto:mairiedecestayrols@orange.fr)

### LA POSTE :

Téléphone : 05.63.56.81.55

### Horaires d'ouverture de la Poste et de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14H00 à 17H20

Mercredi : Mairie et Poste fermées.

Samedi:(1 sur 2) de 09H00 à 12H00.

### Attention : Horaire d'été du 1er juillet au 31 août :

**FERMETURE le LUNDI au lieu du MERCREDI.**

Permanence des élus : samedi de 10H00 à 12H00

### ÉCOLE :

Téléphone +Fax : 05.63.56.91.31

courriel : [ce.0810197Z@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0810197Z@ac-toulouse.fr)

### SYNDICAT DES EAUX

#### (en cas de problème sur le réseau)

Téléphone:05.63.41.74.08

### DÉCHÈTERIE :

**GAILLAC** : Téléphone+Fax : 05.63.57.27.82

Lundi au samedi : 08H00-12H00 14H00-18H00

Public accepté : particuliers et professionnels

**LES CABANNES** : Téléphone+Fax : 05.63.56.19.01

Public accepté : particuliers et professionnels.

**Fermé** le dimanche, lundi et jeudi.





CHÂTEAU  
**LACROUX**  
FAMILLE DERRIEUX  
ARTISANS D'AUTENTICITÉ DEPUIS 1811

**GAILLAC**  
APPELLATION ORIGINE PROTÉGÉE

Château Lacroux - 149 chemin de Lacroux - 81150 Cestayrols - France  
T : 05 63 56 88 88 - lacroux@chateaulacroux.fr  
Coordonnées GPS : N 43°57.58 - E 1°59.43  
[www.chateaulacroux.fr](http://www.chateaulacroux.fr)

**Laurent THILLIEZ**  
TOUS TRAVAUX AGRICOLES



81150 CESTAYROLS  
Tél. **06 88 68 89 28**  
Agrément n° MP 01181



***SUPER-Deluxe est un groupe de reprises Pop, Rock, blues basé à Cestayrols dans le Tarn. N'hésitez pas à nous contacter pour l'animation de vos fêtes associatives, apéro-concert et fêtes privées ! Formule 3, 4 ou 5 musiciens. Contact : Nathalie au 0607284060***

ALCHIMIE DU



Katia Boyer Sbardelott  
[alchimiedumouvement.com](http://alchimiedumouvement.com)  
Art Danse Mouvement  
Thérapeute  
Conseillère agréée  
Fleurs de Bach

06 33 00 53 17 [katia@alchimiedumouvement.com](mailto:katia@alchimiedumouvement.com)

Le fournil de la  
**MONESTARIE**  
81150 Cestayrol



**Damien Delpech, Thomas Gelin et Hugues Lachaume**, paysans-boulangers, sont heureux de vous proposer leurs pains fermiers au levain, leurs biscuits façonnés à la main, et cuits au four à bois.

La farine moulue à la ferme (meules de pierre) est issue de blés de variétés population cultivés localement en **agriculture biologique**.

Les pains sont à commander par téléphone au **05 63 47 04 99** ou par mail : [fournildelamonestarie@gmail.com](mailto:fournildelamonestarie@gmail.com)

Le prix du pain est de **4€60 le kilo** confectionnés en 1/2 kg, 1kg ou 3kg

\*Les ingrédients des biscuits sont issus de l'agriculture biologique et sous mention Nature & Progrès



**Christophe Lacroux**  
Éleveur bovin viande  
Vente directe de viande de veau  
841 route de Fontgouzou Lincarque  
81150 Cestayrols  
05 63 56 29 27  
[christophe.lacroux@gmail.com](mailto:christophe.lacroux@gmail.com)

**Domaine de l'Hess**  
Route du Ségoulié - 81150 CESTAYROLS



Savon Artisanal Bio  
Sophie Soury  
07 44 44 36 34  
[domaine.hess@gmail.com](mailto:domaine.hess@gmail.com)  
[www.domaine-hess.com](http://www.domaine-hess.com)

**Séverine Héron**  
M A S S A G E S



Praticienne certifiée  
Authentique KOBIDO®,  
Kodido® Sculpting®, Korugi®,  
Kansa Wand  
Massage Californien  
Chi Nei Tsang

☎ 06 75 83 13 54  
📍 2274, route de Fontgouzou  
81150 Cestayrols  
✉ [severineheronfacialise@gmail.com](mailto:severineheronfacialise@gmail.com)

JEAN OLIVIER  
05.63.55.41.53  
Courriel : [contact@lesvignals.fr](mailto:contact@lesvignals.fr)  
Site internet : [www.lesvignals.fr](http://www.lesvignals.fr)



**LES VIGNALS**  
VINS DE GAILLAC  
Vigneron Indépendant  
LD les Vignals - 81150 Cestayrols

**DOMAINE DE LARROQUE**  
**Patrick NOUVEL**  
Larroque - Lincarque  
81150 CESTAYROLS  
05.63.56.87.63



V  
I  
N  
B  
I  
O

G  
I  
T  
E

Courriel : [contact.domainedelarroque@gmail.com](mailto:contact.domainedelarroque@gmail.com)  
Site internet : [www.domainedelarroque.fr](http://www.domainedelarroque.fr)